



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-POS-226

Déposé le : 17.01.17

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Augmentation des primes d'assurances : Arrêtons d'étrangler la classe moyenne

Texte déposé

Sur le podium des cantons payant les primes maladies les plus élevées, le Canton de Vaud trône à la troisième place derrière Bâle et Genève.

Nos citoyens voient leurs primes de base obligatoires augmenter chaque année, sans qu'aucune solution n'émerge en vue de stabiliser l'envolée des prix.

Ainsi, selon les statistiques vaudoises, les primes payées par les Vaudoises et les Vaudois ont presque doublé depuis 1996.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat semble vouloir répondre à cette problématique en augmentant les subventions à la population pour compenser cette augmentation des coûts. Cette volonté est louable, mais elle reste tout de même limitée car elle ne concerne pas ou trop peu la classe moyenne.

Or, c'est la classe moyenne qui « trinque » aujourd'hui et voit son pouvoir d'achat se fragiliser, alors que notre économie vit une période trouble et incertaine.

Rappelons que l'assurance-maladie de base est une assurance obligatoire. Même si les assurés peuvent changer de caisse, le système dans lequel les caisses évoluent reste le

même. Les assurés, captifs, ne peuvent qu'assister à l'inexorable étranglement financier que ce système leur impose.

Pour réduire la pression financière exercée par l'augmentation des primes, il existe bien un outil prévu dans la panoplie des déductions fiscales. A savoir, une déduction de fr. 2'000.- pour une personne seule, fr. 4'000.- pour un couple, fr. 1'300.- par enfant ou personne à charge. Pour une famille de quatre personnes dont deux enfants, la déduction annuelle totale est donc de fr. 6'600.- pour l'ensemble de l'année. Cela correspond à moins de la moitié des primes obligatoires payées par un tel ménage.

Les postulants demandent donc au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'augmenter la déduction fiscale des primes d'assurance-maladie à hauteur d'un montant équivalent, pour le contribuable et les personnes à sa charge, à la prime moyenne cantonale relative à l'assurance obligatoire des soins, déterminée par l'Office fédéral de la santé publique par classe d'âge des assurés. Il s'agira notamment d'évaluer les conséquences fiscales pour les contribuables et le report de charges de cette mesure pour l'Etat.

A l'instar d'autres cantons, qui appliquent déjà cette mesure, celle-ci répondra certainement à l'attente d'une partie importante des citoyens de la classe moyenne vaudoise, en proposant l'amélioration d'une voie complémentaire à la politique de subventionnement actuelle.

Les postulants remercient d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour son rapport.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures ☒

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures ☐

(c) prise en considération immédiate ☐

Nom et prénom de l'auteur :

Claire Richard, pour le groupe vert libéral

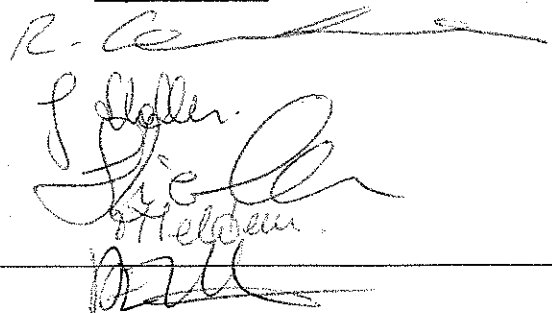
Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Courdesse Régis
Schollen Grégoire
Nouvellet Laurent
Meldem Maurice
Ella Christina

Signature(s) :



Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Aminian Taraneh

Ansermet Jacques

Attinger Doepper Claire

Aubert Mireille

Baehler Bech Anne

Ballif Laurent

Bendahan Samuel

Berthoud Alexandre

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

Bonny Dominique-Richard

Bory Marc-André

Bovay Alain

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Cachin Jean-François

Chapalay Albert

Chappuis Laurent

Cherubini Alberto

Cherbuin Amélie

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clément François

Clivaz Philippe

Collet Michel

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Cretegny Gérald

Cretegny Laurence

Croci-Torti Nicolas

Crottaz Brigitte

Cuérel Julien

Debluë François

Décosterd Anne

Deillon Fabien

Démétriades Alexandre

Desmeules Michel

Despot Fabienne

Devaud Grégory

Dolivo Jean-Michel

Donzé Manuel

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Duvoisin Ginette

Eggenberger Julien

Ehrwein Nihan Céline

Epars Olivier

Favrod Pierre-Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle

Freymond Cantone Fabienne

Gander Hugues

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Glauser Nicolas

Glauser Sabine

Golaz Olivier

Grandjean Pierre

Grobéty Philippe

Guignard Pierre

Haldy Jacques

Hurni Véronique

Induni Valérie

Jaccard Nathalie

Jaccoud Jessica

Jaquet-Berger Christiane

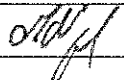
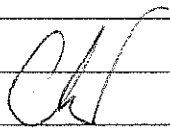
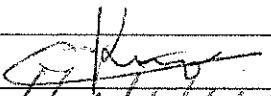
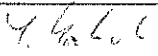
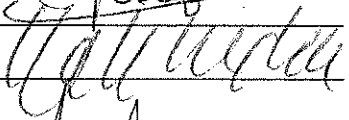
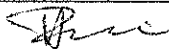
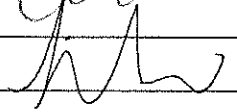
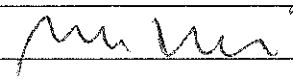
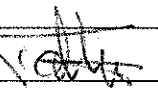
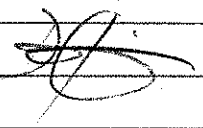
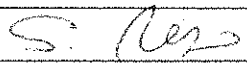
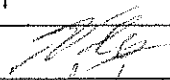
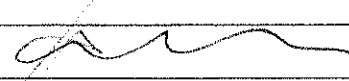
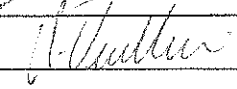
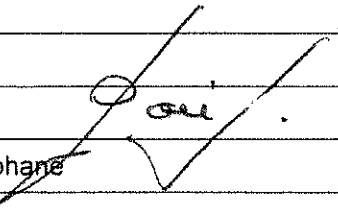
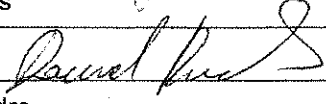
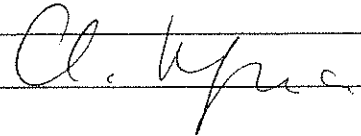
Jaquier Rémy

Jobin Philippe

Jungclaus Delarze Suzanne

Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Keller Vincent	Neyroud Maurice 	Sansonnens Julien
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole 
Kunze Christian 	Pahud Yvan 	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine 	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques 	Schwab Claude
Luisier Christelle 	Podio Sylvie	Sonnay Eric 
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Randin Philippe	Stürner Felix
Manzini Pascale	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie 
Marion Axel	Räss Etienne	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rau Michel	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Ravenel Yves	Tosato Oscar
Matter Claude 	Renaud Michel	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trollet Daniel
Meienberger Daniel 	Rezso Stéphane 	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	Uffer Filip
Melly Serge	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain 
Meyer Roxanne	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Romano Myriam	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Roulet Catherine	Volet Pierre 
Modoux Philippe	Roulet-Grin Pierrette 	Vuillemin Philippe 
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane 	Ruch Daniel 	Wyssa Claudine 
Mossi Michele	Rydlo Alexandre	Züger Eric